

Département
MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE M O N T M I R A I L

Séance du 06 avril 2024

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	27	27

Date de la Convocation 29 mars 2024
--

Date d'Affichage

29 mars 2024

Objet de la délibération

No 2024-100159
Affaires générales
Désignation des membres du CCAS

Le six avril deux mille vingt-quatre, le conseil de la ville de Montmirail s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Etienne DHUICQ, Valérie JACQUINOT, Brigitte LAGRUE, Philippe CHEVRIOT, Monique MOREL, Pascal POISSON, Marie-Claude HIMMESOETE, Dominique THUAULT, Mohamed BENAHMED, Jean-Paul COLMONT, Pascal HOURLIER, Alain GUENON, Jean GARCIA RODRIGUEZ, Claudette BOUCHÉ, Elisabeth BENARD, Stéphane PAQUET, Catherine RUIZ COLLAS, Valérie PRIEUR, Christine GUIMAREY, Karine BOCQUET, Romain RICHOMME, Coralie ADNOT, Tristan RUIZ, Sabine MARY, Jérémy ARAQUÉ

Absents représentés : Jean-Pierre SCHANG pouvoir à Christine GUIMAREY, Romain GIRARDIN pouvoir à Pascal POISSON
Secrétaire de séance : Tristan RUIZ

Vu la délibération n°2024-100158 fixant le nombre de membres du CCAS à 12, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Le maire fait appel à candidature :

Deux listes se présentent :

- la liste « continuons d'agir ensemble pour Montmirail » composée de la manière suivante : Brigitte Lagrue, Marie-Claude Himmesoete, Philippe Chevriot, Alain Guenon, Monique Morel, Mohamed Benahmed.

-la liste « Demain Montmirail » composée de Sabine Mary, Jérémy Araqué

Après avoir recueillir les listes des candidats, il est procédé à l'élection au scrutin secret des 6 membres du conseil municipal puis au dépouillement de ce scrutin , les résultats sont les suivants :

Nombre de votants :27

Nombre de bulletin retrouvé dans l'urne : 27

Bulletin blanc et nul : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Nombre de sièges à pourvoir : 6

Quotient électoral : 4,5

Ont obtenu :

Liste » continuons d'agir ensemble pour Montmirail » :25 voix

Liste « Demain Montmirail » :2 voix

a obtenu au scrutin proportionnel au plus fort reste :

liste » continuons d'agir ensemble pour Montmirail » : 6 sièges

sont élus au conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la ville de Montmirail :

Brigitte Lagrue

Marie-Claude Himmesoete

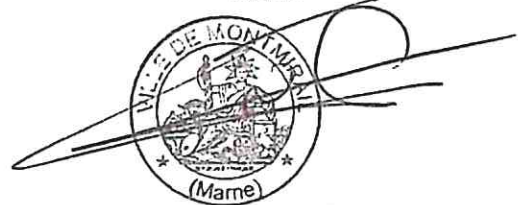
Philippe Chevriot

Alain Guenon

Monique Morel

Mohamed Benahmed

Etienne DHUICQ
Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20240406-2024-100159-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

Publication : 11/04/2024

